

*Plan en 17 points de la N-VA Bruxelles-ville :
Rendre à Bruxelles de l'oxygène économique !*

1. Harmoniser et réduire les impôts locaux au niveau du Brabant wallon et du Brabant flamand. Un exemple concret : une entreprise de services de 220 travailleurs établie à Evere paie 263 780 euros d'impôts locaux. À Zaventem, dans le Brabant flamand, ce montant est de 53 680 €, soit un cinquième.
2. Compenser les entreprises pour l'augmentation d'environ 12 % du précompte immobilier.
3. Supprimer l'obligation de fermeture comme condition de base à l'octroi d'une indemnité compensatoire de pertes de revenus en cas de nuisances dues à des travaux publics, et veiller à une simplification administrative de cette procédure.
4. Encourager le néerlandais et promouvoir les pratiques de vie durables à Bruxelles : les employeurs désireux de s'établir à Bruxelles ne trouvent que peu, voire aucun travailleur d'expression néerlandaise à Bruxelles, et les travailleurs de Flandre ne sont plus enclins à emménager à Bruxelles ou à faire la navette tous les jours vers Bruxelles en raison de la problématique de la mobilité.
5. Encourager de nouvelles formes d'économie et de modèles commerciaux sans oublier que le terrain de jeu doit être le même pour tous les joueurs.
6. Investir davantage dans l'assainissement et la réutilisation d'anciens sites industriels.
7. Supprimer l'impôt sur les zones non résidentielles dans certaines zones stratégiques, comme les zones Citydev.
8. Investir plus spécifiquement encore dans l'accompagnement des PME présentant un profil de risque élevé.
9. Anticiper le boom démographique de « 100 000 habitants supplémentaires de plus d'ici 2020 », et prévoir de l'espace supplémentaire qui sera nécessaire au développement de futures entreprises, en particulier le long du canal.
10. Remplacer les permis d'environnement et d'urbanisme par un permis de cadre de vie général, ce qui réduit la charge administrative et raccourcit le traitement des demandes (actuellement, le traitement dure six à huit mois).
11. Offrir une sécurité juridique et une cohérence de la réglementation aux entreprises (étrangères). L'augmentation (x 2,5 en moyenne) de la taxe sur les institutions bancaires et financières, qui constitue d'ailleurs aussi un frein à la consommation à Bruxelles, est un exemple typique de ce qu'il ne faut pas faire.
12. Réglementer le « bail des magasins à court terme » et prévoir la possibilité d'une occupation temporaire dans la loi bruxelloise sur les baux commerciaux, afin de permettre le développement de « pop-up stores ».
13. Donner à chaque classe une « entreprise de parrainage » permettant aux élèves de suivre en pratique les implications de l'entrepreneuriat.
14. Veiller à ce que Bruxelles atteigne la norme des 3 % en matière d'investissements en R&D.
15. Fusionner [Impulse.brussels](#), [Innoviris](#) et [Finance.brussels](#). Cette nouvelle agence doit fonctionner comme un guichet unique pour le monde de l'entreprise.
16. Lancer une action à destination des commerçants et de l'Horeca dans cette Région pour accueillir davantage qu'aujourd'hui en néerlandais le groupe cible important que sont les Flamands.
17. Développer des clusters fer-de-lance, comme la fondation d'un Brussels Financial District : outre les clusters fer-de-lance existants pour la créativité, la santé, les TIC, entre autres. Bruxelles et ses environs comptent trois institutions financières internationales d'importance stratégique (Euroclear, le siège de la Swift et un établissement important de la Bank of New York Mellon) qui sont cruciales pour l'infrastructure financière internationale. Cet atout peut constituer la base d'un cluster spécialisé dans le développement de nouvelles technologies financières en matière de paiements, de sécurité et de mégadonnées.